

Date de convocation
<b>7 avril 2022</b>
Date d'affichage du compte rendu
<b>14 avril 2022</b>
Nombre de conseillers
<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 13</b>
<b>Votants : 13</b>

L'an deux mille vingt-deux et le dix avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, B.LORRY, S. TASTET, C. CHUBURU, B. BAGET, H. BEAUCULAT, C. BERDUCQ, G.CAMY, R. CARDY, M-C. LALANNE, P-H. NAU-HENDEL; L. POUTS SAINT GERME, M. PULVINET.

Etaient absentes : A-L.POMME-CASSIEROU, V. LABORDE.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présent : Sandra LAPIQUE, secrétaire de mairie.

## DELIBERATIONS

### Acquisition bien immobilier :

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement école – centre bourg. Il informe le Conseil Municipal que la maison située sur la parcelle B359 est mise en vente et que l'emplacement s'intègre naturellement dans ce projet.

Le bien est mis en vente au prix de 190 000 €. Il comprend :

- la maison d'habitation : 160m<sup>2</sup>
- une grange : 80m<sup>2</sup>
- un local vitré : 40m<sup>2</sup>
- un terrain : 1000m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition du bien immobilier au prix de 190 000 € et charge le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de signer le sous-seing privé et l'acte authentique.

### Prêt 200 000€ achat maison :

Le Maire rappelle au conseil municipal que, pour financer l'achat de la maison cadastré B359 dans le projet école-centre bourg, il a été décidé de recourir à un emprunt de 200 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recourir à un prêt :

- Montant : 200 000€ (deux cent mille euros) Durée : 20 ans
- Conditions financières : Taux fixe de 0.99%
- Echéances : Annuités constantes en capital et intérêt de 11 071.91€
- Commission d'engagement : 200 €

Le Maire est autorisé à signer un contrat de prêt avec la Caisse régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique et est habilité à procéder, ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

A Boeil-Bezing, le 14 avril 2022.

Le Maire,

Marc DUFAU

